
**Art dentaire — Code de désignation des
dents et des régions de la cavité buccale**

Dentistry — Designation system for teeth and areas of the oral cavity

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

[ISO 3950:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1c435e4-6b0b-40ef-a661-5458e3b35302/iso-3950-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1c435e4-6b0b-40ef-a661-5458e3b35302/iso-3950-2009>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

[ISO 3950:2009](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1c435e4-6b0b-40ef-a661-5458e3b35302/iso-3950-2009>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2009

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 3950 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 106, *Art dentaire*, sous-comité SC 3, *Terminologie*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 3950:1984), qui a fait l'objet d'une révision technique.

[ISO 3950:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1c435e4-6b0b-40ef-a661-5458e3b35302/iso-3950-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1c435e4-6b0b-40ef-a661-5458e3b35302/iso-3950-2009>

Introduction

L'utilisation de plus en plus répandue d'ordinateurs pour stocker les informations, ainsi que la nécessité croissante de communiquer des informations dentaires par câbles, documents imprimés ou de vive voix ont rendu nécessaire la prise en considération d'éléments de base nouveaux pour l'élaboration d'un code de désignation des dents. Le système de codage décrit dans la présente Norme internationale a été établi à l'origine par la Fédération dentaire internationale (FDI) et approuvé par L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Comité technique ISO/TC 106, *Art dentaire*, dans le but de répondre aux exigences suivantes:

- a) simple à comprendre et à enseigner;
- b) facile à prononcer lors de la conversation ou de la dictée;
- c) aisément communicable sous forme imprimée et câblée;
- d) facile à transformer en «entrées» d'ordinateurs;
- e) facilement adaptable aux diagrammes normalement utilisés en pratique dentaire générale.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 3950:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1c435e4-6b0b-40ef-a661-5458e3b35302/iso-3950-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1c435e4-6b0b-40ef-a661-5458e3b35302/iso-3950-2009>

Art dentaire — Code de désignation des dents et des régions de la cavité buccale

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale définit un système de désignation des dents ou des régions de la cavité buccale utilisant deux chiffres.

2 Principes

La disposition anatomique des arcades dentaires normales par rapport aux plans sagittal, médian et occlusal permet une division logique de la cavité buccale en quadrants et sextants.

Dans ce contexte, le quadrant désigne l'un des quarts d'arcades dentaires.

Dans ce contexte, le sextant désigne l'un des sixièmes d'arcades dentaires.

Les régions de la cavité buccale doivent être désignées par un code à deux chiffres.

Les codes comprenant au moins un zéro désignent des régions de la cavité buccale.

Le remplacement d'un zéro par le chiffre neuf identifie la présence d'une anomalie dans cette région spécifique de la cavité buccale.

Les codes sans zéro identifient des dents individuelles. Le premier chiffre du code désigne le quadrant et fait la distinction entre les dents temporaires et les dents permanentes, et le second identifie la dent elle-même.

3 Désignation des régions de la cavité buccale

- 00 désigne l'ensemble de la cavité buccale
- 01 désigne la région du maxillaire supérieur
- 02 désigne la région mandibulaire
- 10 désigne le quadrant supérieur droit
- 20 désigne le quadrant supérieur gauche
- 30 désigne le quadrant inférieur gauche
- 40 désigne le quadrant inférieur droit
- 03 désigne le sextant supérieur droit
- 04 désigne le sextant antéro-supérieur
- 05 désigne le sextant supérieur gauche

06 désigne le sextant inférieur gauche

07 désigne le sextant antéro-inférieur

08 désigne le sextant inférieur droit

4 Désignation des dents

a) Premier chiffre

Les chiffres 1 à 4 sont utilisés pour les dents permanentes et les chiffres 5 à 8 pour les dents temporaires. Cette désignation commence dans le sens des aiguilles d'une montre en partant du côté supérieur droit.

1 désigne les dents permanentes situées dans le quadrant supérieur droit

2 désigne les dents permanentes situées dans le quadrant supérieur gauche

3 désigne les dents permanentes situées dans le quadrant inférieur gauche

4 désigne les dents permanentes situées dans le quadrant inférieur droit

5 désigne les dents temporaires situées dans le quadrant supérieur droit

6 désigne les dents temporaires situées dans le quadrant supérieur gauche

7 désigne les dents temporaires situées dans le quadrant inférieur gauche

8 désigne les dents temporaires situées dans le quadrant inférieur droit

b) Deuxième chiffre (dent) <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1c435e4-6b0b-40ef-a661-5458e3b35302/iso-3950-2009>

Les dents d'un même quadrant sont désignées par le deuxième chiffre de 1 à 8 (de 1 à 5 dans le cas des dents temporaires). Cette désignation commence à partir du plan sagittal médian, en direction distale.

— Dents permanentes:

1 désigne l'incisive centrale

2 désigne l'incisive latérale

3 désigne la canine

4 désigne la première prémolaire

5 désigne la deuxième prémolaire

6 désigne la première molaire

7 désigne la seconde molaire

8 désigne la troisième molaire

- Dents temporaires:
- 1 désigne l'incisive centrale
- 2 désigne l'incisive latérale
- 3 désigne la canine
- 4 désigne la première molaire
- 5 désigne la deuxième molaire

Droit												Gauche												
00																								Cavité buccale
01																								Région maxillaire
10												20												Quadrant
03				04								05								Sextant				
18	17	16	15	14	13	12	11	21	22	23	24	25	26	27	28	Dents permanentes								
			55	54	53	52	51	61	62	63	64	65				Dents temporaires								
			85	84	83	82	81	71	72	73	74	75				Dents temporaires								
48	47	46	45	44	43	42	41	31	32	33	34	35	36	37	38	Dents permanentes								
08				07								06								Sextant				
40												30												Quadrant
02																								Région mandibulaire

Figure 1 — Désignation numérique des dents et des régions de la cavité buccale

Bibliographie

- [1] ISO 1942, *Art dentaire — Vocabulaire*¹⁾

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3950:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1c435e4-6b0b-40ef-a661-5458e3b35302/iso-3950-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1c435e4-6b0b-40ef-a661-5458e3b35302/iso-3950-2009>

1) À publier. (Annule et remplace l'ISO 1942, Parties 1 à 5, publiée en 1989.)

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3950:2009

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b1c435e4-6b0b-40ef-a661-5458e3b35302/iso-3950-2009>